

Notre budget en détails

01/04/2020- IL - DO GSO

La CFE-CFG a présenté son budget ASC lors du CSE du 26 mars 2020.

Ce budget est la mise en œuvre, sur le périmètre du CSE GSO, du « tableau magique » que prône la CFE-CGC depuis plusieurs années.

Ce tableau magique est déjà mis en œuvre dans le CSE d'OFS et dans celui de SCE, où les prestations 2020 sont déjà ouvertes et accessibles aux Ouvrants Droits (OD).

➤ 4 grands principes

- **Pas de mutualisation au CSEC** : le CSE DO GSO doit être seul habilité à gérer ses subventions, et ne dépendre de personne pour les prestations.
- **Une redistribution maximale aux OD**, c'est-à-dire des charges et un fond de réserve au minimum.
- **Une différenciation du montant des prestations par le grade** et non par le QF qui a montré ses limites.
- **Des prestations simples, lisibles, non contingentées et faciles à utiliser.**



Notre proposition de budget s'articule autour de trois blocs :

- **Compte personnel qui représente 75% du budget** en 2020 ouvrant l'accès à de nombreuses prestations :

 - Vacances (remboursement sur facture, chèques vacances...)
 - Loisirs -> remboursement abonnement magazine, billetterie cinéma, Spectacles, chèques cadeaux (dans le respect des règles URSAFF)
 - Sport (remboursement sur facture des licences, des places, des abonnements...)
 - Enfance (participations aux frais de gardes, participations frais de colonies...)

➤ **Evènements de la vie qui représentent 2% du budget** en 2020.

Ces prestations permettent d'aider les OD dans les moments heureux et malheureux de la vie qui sont générateurs de frais : naissance, adoption, mariage, pacs, divorce, départ à la retraite, décès... Cette ligne comprend une prestation « aide d'urgence » sur sollicitation des assistantes sociales.

- Aide d'urgence : sur proposition de l'assistante sociale pour un montant maximum de 800 €.
- Evènements de la vie : 120 €.
- Décès : 800 € au bénéfice des héritiers.

➤ **Charges** qui comprennent une partie des salaires des 15 salariés du CSE et les quelques frais annexes (publipostage par exemple). Ce dernier bloc **représente 4% du budget** en 2020.

Montants et détails du Compte Personnel

| Niveau | Sans enfant | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | Enfant sup. |
|--------|-------------|----------|-----------|-----------|-------------|
| A | 1 150 € | 1 450 € | 1 750 € | 2 050 € | 300 € |
| B | 1 150 € | 1 450 € | 1 750 € | 2 050 € | 300 € |
| C | 1 050 € | 1 350 € | 1 650 € | 1 950 € | 300 € |
| D | 950 € | 1 250 € | 1 550 € | 1 850 € | 300 € |
| Dbis | 850 € | 1 150 € | 1 450 € | 1 750 € | 300 € |
| E | 750 € | 1 050 € | 1 350 € | 1 650 € | 300 € |
| F | 550 € | 900 € | 1 150 € | 1 450 € | 300 € |
| G | 250 € | 550 € | 850 € | 1 150 € | 300 € |

La CFE-CGC Orange revendique :

- ▶ **La mise en œuvre des prestations ASC le plus rapidement possible** : le temps du confinement est propice à organiser ses vacances d'été....
- ▶ **Le déblocage en urgence** d'une avance sur les dépenses de vacances sous la forme de *chèques-vacances* d'un montant compris entre 200 et 300€ pour tous
- ▶ **une redistribution maximale** des montants aux ayants droits
- ▶ **la liberté pour chacun** de panacher ses prestations selon ses goûts, ses envies

Vos correspondants

Adrien Graciannette – 06 74 82 48 74
Jérôme Wartel – 06 82 59 52 40
François Kany – 06 73 37 90 28



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

